Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260302-DCM26_017_2-DE

Montfort sur Meu
terre d'éveil

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le deux mars deux mil vingt-six à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence **de Fabrice DALINO, maire.**

Nombre de conseillers en exercice : 29

Date d'envoi de la convocation : **23 février 2026**

PRÉSENTS :
Les Adjoints au Maire :
Mesdames FAUCHOUX – LE GUELLEC
Messieurs BERTRAND –BOURGOGNON – DESSAUGE – GUILLOUET.

Les Conseillers municipaux :
Mesdames ANDRIAMANDIMBY – BIRLOUET – DAVID (arrivée à 19h10 avant vote délibération n°26.013) – HUET – PELLETIER – RICHOUX – SAUVÉE
Messieurs DUFFE – NEDELEC – PARTHENAY – THIRION

PROCURATIONS :
Mme CANOVAS a donné pouvoir à Mme RICHOUX
Mme CHAUVIN a donné pouvoir à M. THIRION
M. FIERDEHAICHE a donné pouvoir à Mme SAUVÉE
Mme HERITAGE a donné pouvoir à M. NEDELEC
Mme LE BAIL-POUTREL a donné pouvoir à Mme LE GUELLEC
Mme LE PALLEC a donné pouvoir à M. DALINO
Mme MENTENS a donné pouvoir à M. DESSAUGE
M. TILLARD a donné pouvoir à Mme DAVID

ABSENTS :
M. ANDRIAMANDIMBY
M. GAUTHIER
M. LE BRAS

SECRÉTAIRE : M. THIRION

FD/PC/SC 26-017

BUDGET PRIMITIF 2026 - FISCALITÉ LOCALE DIRECTE FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2026

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération N°14-109 du 15 septembre 2014 instaurant l'assujettissement des logements vacants à la Taxe Habitation ;

VU le projet de Budget Primitif pour l'année 2026 ;

VU l'avis favorable de la Commission « Ressources Internes » en date du 12 février 2026 ;

CONSIDERANT la nécessité de fixer les taux d'imposition pour l'année 2026 ;

CONSIDERANT que les Communes ont bénéficié du transfert de la part départementale de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB) en 2021 en compensation de la suppression de la Taxe Habitation (TH) ;

CONSIDERANT les taux applicables pour chaque type de taxe ;

CONSIDERANT que la collectivité dégage un autofinancement suffisant ;

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501885-20260302-DCM26_017_2-DE

Après avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **VOTE** les taux communaux 2026 suivants :

▶ **Taxe Habitation / THLV**	**:**	**21,18%**
▶ **Taxe Foncier Bâti**	**:**	**43,58%**
▶ **Taxe Foncier Non Bâti**	**:**	**59,65%**

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :
- Monsieur le Préfet d'Ille-et-Vilaine,
- Monsieur le Comptable public.

Pour extrait certifié conforme,
Au registre des délibérations

Fabrice DALINO,
Maire

MAIRIE DE MONTFORT-SUR-MEU (Ille-et-Vilaine)

Dominique THIRION,
Secrétaire de Séance

Mairie de MONTFORT-SUR-MEU
Boulevard Villebois Mareuil
BP 86219
35162 MONTFORT-SUR-MEU CEDEX
Tél. 02 99 09 00 17
mairie@montfort-sur-meu.bzh
www.montfort-sur-meu.bzh